

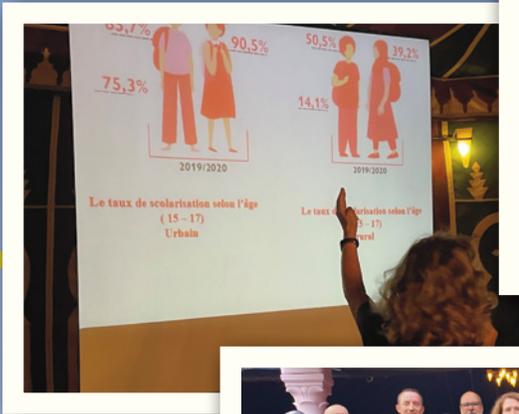
Les Actes de la 18^e Rencontre

**COMITÉ SYNDICAL FRANCOPHONE
DE L'ÉDUCATION ET DE LA FORMATION**

13 au 15 octobre 2022
Hammamet, Tunisie



**L'école, vecteur de solidarité et de développement,
si les pays s'en donnent les moyens**





Les Actes de la 18^e Rencontre

**COMITÉ SYNDICAL FRANCOPHONE
DE L'ÉDUCATION ET DE LA FORMATION**

**13 au 15 octobre 2022
Hammamet, Tunisie**

**L'école, vecteur de solidarité et de développement,
si les pays s'en donnent les moyens**

POUR EN SAVOIR PLUS :

www.csfef.org

facebook.com/francophonie.syndicale/

TABLE DES MATIÈRES

1. PRÉSENTATION DES ACTES	5
Les syndicats de l'éducation francophones veulent remettre les gouvernements sur la voie pour atteindre une éducation de qualité	5
Pré-rencontre des femmes	5
Analyse du PASEC	5
Déclaration en vue du Sommet de la Francophonie	6
2. PRÉ-RENCONTRE DES FEMMES	8
1. Raison d'être de l'initiative	8
2. Quelques faits saillants émanant des discussions en pré-rencontre	9
3. RAPPORT D'ACTIVITÉS DU CSFEF 2018-2022	12
Un rappel des objectifs fondamentaux du CSFEF	12
Les grands objectifs définis en 2018	12
1. L'atteinte de l'objectif 4 des ODD	12
2. La lutte contre la marchandisation de l'éducation	12
3. Le renforcement des capacités des syndicats de l'éducation	13
4. Les élections professionnelles	14
5. L'éducation au développement durable	14
6. Renforcer les liens avec l'OIF et la CONFEMEN	14
7. Relations avec le Réseau éducation et solidarité (RES)	16
8. L'éducation en temps de pandémie	16
Des moyens limités pour atteindre ces objectifs	17
Un contexte particulier	17
Conclusion	17
Des remerciements aux membres du Bureau du CSFEF au cours de la période 2018-2021	17
4. DÉCLARATION DU CSFEF 2022	18
L'école vecteur de solidarité et de développement, si les pays s'en donnent les moyens	18
5. TABLE RONDE 1	20
Les conditions d'exercice de l'activité syndicale	20
Représentation	20
Revendications	20
Négociations	20
Témoignages sur les conditions d'exercice de l'activité syndicale	21
Recommandations	21
6. TABLE RONDE 2	22
Le numérique au travail	22
Quelques constats	22
Recommandation de l'atelier <i>Utilisation du numérique dans l'activité syndicale</i>	23

7. TABLE RONDE 3	24
L'atteinte des Objectifs de développement durable	24
8. TABLE RONDE 4	25
L'éducation des filles dans l'espace francophone	25
9. TABLE RONDE 5	26
Session d'information sur le Programme d'analyse des systèmes éducatifs de la CONFEMEN (PASEC)	26
Les résultats de l'enquête PASEC2019	27
9.1 PRÉSENTATION DU CORRESPONDANT NATIONAL DE CÔTE D'IVOIRE, KONAN NOËL KOUASSI (EN REPRÉSENTATION DE LA CONFEMEN)	29
Information sur le programme d'analyse des systèmes éducatifs de la CONFEMEN (PASEC)	29
10. PLAN D'ACTION DU CSFEF	30
11. RECOMMANDATION DE L'ATELIER <i>PROTECTION SOCIALE, SANTÉ ET CONDITIONS DE TRAVAIL</i>	31
12. GUERRES ET CONFLITS: UN FLÉAU POUR L'ÉDUCATION	32
Motion adoptée par la Rencontre du CSFEF	32
13. MOTION SPÉCIALE DU CSFEF À PROPOS DU SCANDALE DE L'UNIVERSITÉ FRANCOTUNISIENNE POUR L'AFRIQUE ET LA MÉDITERRANÉE (UFTAM)	33
14. MOTION POUR LA LIBÉRATION DE DEUX SYNDICALISTES EN IRAN	34
15. MOTION D'APPUI À L'UGTT	35
16. DISCOURS DE CLÔTURE PAR CLAIRE GUÉVILLE, PRÉSIDENTE	36
17. ÉLECTION DES MEMBRES DU BUREAU EXÉCUTIF DU CSFEF	37

1. PRÉSENTATION DES ACTES

Les syndicats de l'éducation francophones veulent remettre les gouvernements sur la voie pour atteindre une éducation de qualité



Le Comité syndical francophone de l'éducation et de la formation (CSFEF) qui regroupe les représentations syndicales des organisations francophones affiliées à l'Internationale de l'Éducation (IE) a tenu sa 18^e Rencontre à Hammamet, en Tunisie, du 13 au 15 octobre 2022. Les débats se sont centrés, entre autres, sur les conditions d'exercice de l'activité syndicale, l'égalité des genres et le droit de toutes et tous à une éducation de qualité.

Pré-rencontre des femmes

Pour la première fois lors d'une rencontre du CSFEF s'est tenue en amont une pré-rencontre des femmes qui comptait 25 participantes.

Celles-ci ont recommandé :

- La formalisation du réseautage initié pour cette rencontre par la constitution d'un groupe « femmes » du CSFEF ;
- Le maintien dudit groupe à travers des réunions en ligne, des partages d'information, des échanges d'expérience et des outils pour la promotion des droits de la fille et de la femme dans l'éducation, au travail ainsi que la participation dans les syndicats.



Analyse du PASEC

Par ailleurs, une des tables rondes a suscité beaucoup d'intérêt, soit celle sur le Programme d'analyse des systèmes éducatifs (PASEC) de la Conférence des ministres de l'Éducation des États et gouvernements de la Francophonie (CONFEMEN).

Dans sa présentation sur l'édition du PASEC2019, le représentant de la CONFEMEN, Konan Noël Kouassi, a rappelé qu'à la demande du CSFEF, un comité d'éthique et de déontologie a été mis sur pied. Le CSFEF a pu y déléguer deux représentants.

Lors de la première réunion de ce comité, une charte a été adoptée afin de s'assurer que les données de l'enquête du PASEC, qui comprend désormais une évaluation des enseignantes et enseignants, ne puissent servir à d'autres fins que celles prévues à l'amélioration des systèmes d'éducation. Cette charte d'éthique prévoit que l'enquête soit anonyme, ne permettant d'identifier ni les enseignantes ou enseignants ni les établissements, et que les résultats ne soient pas exploités pour dénigrer la profession enseignante, voire la sanctionner.



Une seconde réunion du comité d'éthique a eu lieu après l'annonce des résultats du rapport du PASEC, le 21 décembre 2020, à Dakar au Sénégal, afin de réfléchir à la façon de diffuser les résultats de cette recherche. Le CSFEF s'est alors assuré que les données demeureraient anonymes et ne pourraient servir à sanctionner les enseignantes et enseignants. S'il advenait que cette diffusion puisse permettre à un pays ou à un groupe de chercheurs d'identifier des enseignantes et des enseignants ou des groupes d'enseignants, le comité devrait alors être convoqué.

Devant la forte attente de dialogue social de la part des syndicats de l'éducation sur le résultat de cette enquête et les recommandations qui correspondent aux revendications syndicales, le représentant de la CONFEMEN a garanti que l'objectif est une meilleure adéquation de la formation des enseignantes et enseignants, initiale et continue, aux besoins de l'éducation.

Il a ajouté qu'un autre volet important est de pouvoir exercer son métier dans des conditions matérielles satisfaisantes (locaux, effectifs, outils pédagogiques), ce qui est loin d'être le cas dans plusieurs pays.

La CONFEMEN a aussi souligné que la nécessité de rétribuer le travail des enseignantes et enseignants à sa juste valeur, de leur offrir des perspectives de carrière, devrait être un élément clé pour la qualité du système éducatif.

Enfin, elle a reconnu la nécessité de commencer l'apprentissage par la langue maternelle des enfants, et non en français, pour plus d'efficacité et de réussite.

Déclaration en vue du Sommet de la Francophonie



Les personnes déléguées ont également adopté à l'unanimité une Déclaration en vue du Sommet de la Francophonie qui se tiendra les 19 et 20 novembre 2022 à Djerba, en Tunisie. Le président du CSFEF, Jean-Hervé Cohen, a relevé que les États prenaient des engagements qui n'étaient ensuite pas tenus. Le rôle des syndicats est donc également de veiller à la mise en application concrète de la déclaration officielle qui conclura le Sommet des chefs d'État et de gouvernement.

Le secrétaire général du CSFEF, Luc Allaire, a regretté que :

Nous nous éloignons clairement de l'Objectif de développement durable 4 (ODD4) relatif à une éducation de qualité pour toutes et tous. À cause de la crise économique et énergétique, il y a beaucoup de réduction des budgets alloués à l'éducation. C'est dramatique. Nous ne pouvons ainsi que constater et déplorer une pénurie de personnel enseignant et de soutien à l'éducation.

Condamnant la privatisation rampante du secteur de l'éducation, il a fait observer que :

Moins de budgets publics dans l'éducation signifie plus d'acteurs privés dans ce secteur. Or, ceci entraîne plus d'inégalités, plus d'iniquités dans l'accès à une éducation de qualité. De plus, les différentes catégories de personnel éducatif embauchées par les établissements privés sont souvent sous-payées, sous-qualifiées et leur syndicalisation est beaucoup plus difficile.



C'est pourquoi, dans leur déclaration, les syndicats francophones de l'éducation demandent aux chefs d'État et de gouvernement de s'engager, comme l'a fait la Banque mondiale, à geler tous les investissements directs et indirects dans l'enseignement privé à but lucratif, dans le préscolaire, le primaire et le secondaire.

La Rencontre a aussi procédé à l'élection des membres du Bureau du CSFEF pour une période de deux ans. Cela a été l'occasion de remercier les membres sortants, en particulier Jean-Hervé Cohen qui quitte la présidence. Il a salué l'élection de la nouvelle présidente, Claire Guéville (Syndicat national des enseignements de second degré [SNES-FSU], France). Il est à noter que pour la première fois de son histoire, le CSFEF sera présidé par une femme et son Bureau sera majoritairement composé de femmes : neuf femmes et six hommes.



2. PRÉ-RENCONTRE DES FEMMES

Les femmes ont vécu un moment historique lors de la Rencontre du CSFEF en Tunisie. Pour la première fois, lors d'une rencontre du CSFEF, s'est tenue en amont une pré-rencontre des femmes. Cette proposition, qui a pris naissance à la Fédération canadienne des enseignantes et des enseignants (CTF/FCE), a été appuyée par les femmes membres du Bureau qui ont validé la proposition de projet lors de rencontres virtuelles et qui l'ont ensuite soumise au Bureau pour discussion et approbation, à sa réunion de juin 2022, en Mauritanie.

La pré-rencontre des femmes poursuivait ces objectifs:

- Créer un climat de confiance entre les femmes afin qu'elles se sentent à l'aise et libres de s'exprimer à la Rencontre;
- Fournir aux femmes l'occasion de:
 - Prendre connaissance du programme de la Rencontre, échanger leurs points de vue sur les différents sujets et préparer leur prise de parole aux débats;
 - Discuter des défis qu'elles vivent dans leur milieu.



Le succès de la pré-rencontre a été tel que les femmes ont produit une déclaration dans laquelle elles recommandent:

- La poursuite du réseautage initié sous la forme d'un groupe officiel des « femmes » du CSFEF;
- Le maintien de ce groupe par des réunions en ligne, des échanges d'information et d'expérience et des outils de promotion des droits des filles et des femmes dans les milieux de l'éducation, du travail et syndical.

1. Raison d'être de l'initiative

Depuis des années, on constate une très faible participation des femmes aux Rencontres du CSFEF et dans la composition de son Bureau.



Pendant l'année scolaire 2019-2020, le Bureau s'est donné comme objectif d'augmenter considérablement la présence de femmes lors des Rencontres biennales du CSFEF. Un projet de *Règlement pour la Rencontre du CSFEF* contenant des dispositions visant à favoriser la participation des représentantes féminines des syndicats africains aux Rencontres a d'ailleurs été présenté à la réunion du Bureau qui s'est tenue du 26 au 28 octobre 2019, à Ottawa.

Le Bureau s'est alors engagé à financer la participation de cinq femmes additionnelles à la Rencontre suivante.

La CTF/FCE a financé la participation de trois autres femmes afin d'augmenter leur nombre à la Rencontre. Elle a aussi fait appel à l'Association des enseignantes et enseignants franco-ontariens (AEFO) qui a fait un don de 1 000 \$ au CSFEF pour appuyer la participation des femmes. La Centrale des syndicats du Québec (CSQ) a pris en charge les dépenses de l'une des cinq femmes additionnelles invitées par le CSFEF.

Les huit femmes invitées ont été sélectionnées avec l'aide d'Anais Dayamba, agente de programme au Réseau africain des femmes en éducation (RAFED) de l'Internationale de l'Éducation pour la Région Afrique (IERAF), et de Madeleine Kennedy-MacFoy, coordonnatrice responsable des questions de genre à l'IE.

Grâce aux efforts déployés, pour la première fois de son histoire, le CSFEF a presque atteint la parité à sa Rencontre: sur 56 personnes déléguées, 25 étaient des femmes, dont 15 issues de pays africains.

De plus, neuf femmes et six hommes ont été élus au Bureau lors des élections. Une première pour le CSFEF!

2. Quelques faits saillants émanant des discussions en pré-rencontre

2.1 Les conditions d'exercice de l'activité syndicale : égalité hommes-femmes, participation et leadership des femmes au sein de leur syndicat

Les femmes font face à des contraintes d'ordre structurel, politique, familial et personnel.

Quelques exemples concrets
<ul style="list-style-type: none">• En Afrique centrale, seules deux femmes sont secrétaires générales.• Aucun syndicat n'a la parité et peu de femmes ont des rôles de direction (leadership) dans les écoles, les syndicats et les hautes fonctions.• Au Maroc, la femme est encouragée à participer aux activités syndicales, mais reste la barrière des responsabilités familiales.• Au Sénégal, les femmes adhèrent de plus en plus aux activités syndicales. Les barrières sont la peur des responsabilités ou les autres obligations.• Les femmes sont victimes des traditions et d'une culture de violence.• Les femmes mariées n'ont pas le soutien de leur mari. Donc les femmes célibataires s'impliquent davantage.• Les femmes ne se présentent pas aux postes de direction au ministère, etc., elles disent que ces tâches sont trop lourdes.• Elles sont victimes de complots et de harcèlement de la part des hommes.• Les femmes doivent performer mieux que les hommes. Elles s'attendent à plus de critiques et à plus de remises en question.• Les femmes ne se sentent pas suffisamment formées et elles manquent de confiance en elles.• Les responsabilités familiales incombent aux femmes : barrière à la participation et au leadership des femmes.

Recommandations et pistes de solution pour de bonnes conditions d'exercice de l'activité syndicale pour les femmes
<ul style="list-style-type: none">• Renforcement des capacités.• Formation.• Mise sur pied de réseaux de femmes.• Mentorat.• Notion de parité et de quotas dans les syndicats et chez les autres employeurs (ex. : minimum 30 % de femmes).• Solidarité féminine.• Mise en place de mesures pour que les femmes puissent militer en sécurité.• Limite du cumul des mandats dans les divers postes de leadership.• Encouragement au volontarisme syndical.

2.2 Le numérique au travail

Impact du numérique sur le travail du personnel enseignant

- Facilite les recherches, notamment pour la préparation des cours.
- Facilite la production des documents pédagogiques et administratifs.
- Enrichit les cours.
- Favorise l'interactivité (enseignants-enseignants, enseignants-élèves).
- Facilite la pédagogie différenciée.
- Permet de générer des statistiques facilement.
- Permet le gain de temps.

Impact du numérique sur le travail de l'élève

- Facilite l'acquisition de nouvelles compétences.
- Facilite la collaboration, la communication et crée ainsi la solidarité entre les élèves.
- Simplifie la relation élève-enseignant et élève-élève.

Impact du numérique sur le travail syndical

- Améliore la communication.
- Favorise la formation à distance.
- Renforce les échanges.
- Facilite les rencontres de bureau.

Les obstacles liés à l'utilisation du numérique

- Le coût du matériel.
- La nécessité d'une formation.
- Le coût de la connexion.
- Le manque de couverture des réseaux Internet et électrique.

Recommandations, pistes de solution et mises en garde

- Il faut vulgariser la formation en informatique.
- Il ne faut pas tomber dans l'extrême et accepter que les gouvernements substituent l'informatique à la place de l'enseignante ou de l'enseignant dans la classe. Le numérique est un outil parmi les outils. Il ne peut pas remplacer la qualité de l'enseignante et de l'enseignant envers ses élèves.
- Le numérique peut creuser les écarts et favoriser les inégalités. Par exemple, dans certaines régions, seulement 20 % de la population a accès à l'informatique et même à l'électricité.
- La profession enseignante doit être revalorisée au détriment des profits des lobbyistes.
- On ne peut pas remplacer les enseignantes et les enseignants par des machines.
- Il faut considérer le côté psychosocial des élèves et des adultes. Comment l'élève ou l'adulte peut-il se développer seul derrière un écran ?
- Dans certains cas, les enseignantes et les enseignants sont submergés de courriels de parents, ils ont droit à la déconnexion.

2.3 L'atteinte des objectifs de développement durable (ODD)

Constat : une mobilisation et une coordination de tous les partenaires, dans chaque État, sont nécessaires pour tenter de sauver la mise. Il est déjà minuit moins une. L'atteinte de l'ODD 4, *Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie*, est un préalable à l'atteinte des autres objectifs.

2.4 L'éducation des filles dans l'espace francophone

Barrières à l'éducation des filles
<ul style="list-style-type: none">• La pauvreté qui contribue aux inégalités, la priorité est donnée à l'éducation des garçons dans les familles.• Les inégalités plus fortes en milieu rural qu'urbain.• Le mariage précoce, l'abandon scolaire, la marchandisation des filles (pour se nourrir).• Le rôle de la religion et de la culture au détriment des filles.• Les victimes de pratiques, de rituels qui leur font violence.• Les victimes des traditions, de la culture (ex. : les hommes veulent des femmes vierges).• Les victimes à l'école subissent des violences physiques.• Les infrastructures inadéquates (ex. : toilettes).• La reproduction des rôles traditionnels des femmes et des filles.• Les méfaits de la polygamie, les grossesses non désirées.• Malgré ces difficultés, on constate une meilleure réussite des filles à l'école. Pourtant, plus la scolarité avance, moins il y a de filles.• Elles quittent l'école très tôt à cause de grossesse, de mariage précoce, d'excision.• Les contraintes culturelles : pression sociale, professions à prédominance masculine, blocs sanitaires.• Les contraintes économiques : coûts de la formation, précarité des parents, des filles et des jeunes, pas d'accès au soutien pédagogique.

Quelques exemples concrets

En Afrique centrale et partout en Afrique :

- Au primaire, les filles sont inscrites massivement, en fin de primaire et au secondaire, les filles quittent (excision, mariage précoce, grossesse précoce, harcèlement).
- On choisit de favoriser l'éducation des garçons, car les filles vont se marier.

Au Tchad :

- Seulement 2 % des filles accèdent à l'enseignement supérieur.
- Les hommes veulent des filles vierges, il faut garder intacte la dignité des filles.
- Les filles sont victimes de beaucoup de violence. Il y a des enseignants qui violent les filles et elles sont attaquées lorsqu'elles vont à l'école.
- L'éducation est en lien étroit avec la culture ancestrale.
- Pas de toilettes pour les filles.
- Et pourtant, les filles excellent à l'école.

Au Maroc :

- À 4 ans déjà commencent les rituels pour préparer les filles au mariage.
- On perpétue les rôles sociaux et traditionnels dans la famille (même les mères les perpétuent).
- Les métiers stéréotypés, les jeux stéréotypés à l'école.
- Les filles deviennent les boucs-émissaires des familles.

Recommandations et pistes de solution

- Des enseignantes et enseignants de qualité → une éducation de qualité → une éducation de qualité pour les filles.
- Formation des enseignantes et des enseignants sur la question de genre.
- Encourager les cellules genre dans les écoles.
- Contrer la violence à l'encontre des filles dans la famille, dans la société et à l'école.
- Formation des filles, protection des filles.
- Créer un environnement plus propice à l'éducation des filles (ex. : équipement sanitaire dans les écoles, toilettes pour les filles, etc.).
- Éducation des filles et des garçons à l'éducation sexuelle.
- Ressources financières pour l'aide pédagogique aux filles.
- Bourses aux filles pour enrayer la précarité.
- Éducation à la formation.
- Le suivi des filles est à améliorer, il faut les soutenir, miser sur l'orientation et les aides diverses.
- Lutter contre les stéréotypes, notamment dans le choix des métiers attribués aux femmes.



3. RAPPORT D'ACTIVITÉS DU CSFEF 2018-2022

Présenté par Luc Allaire, secrétaire général

Un rappel des objectifs fondamentaux du CSFEF

Le CSFEF a maintenant 35 ans. Depuis ses débuts, l'action du CSFEF s'incarne tant dans un travail de représentation et d'intervention au sein de la Francophonie, auprès des instances officielles de celle-ci et des États constituants, que dans un programme de coopération visant le développement de l'éducation et de la démocratie, ainsi que le renforcement de nos partenaires et des syndicats de l'éducation. Le CSFEF constitue avant tout un réseau syndical d'action et de coopération dont la force vient de l'engagement actif de chacun des syndicats qui le constituent.

Le CSFEF est un réseau, ce qui signifie qu'il n'existe pas de processus d'adhésion et de cotisation. Cela permet une souplesse et une horizontalité dans le fonctionnement, et conduit à privilégier la collaboration et les relations informelles entre les syndicats, en marge de projets formalisés.

L'action du CSFEF contribue à une meilleure reconnaissance du rôle de la société civile au sein de la Francophonie et à une meilleure visibilité des enjeux liés aux droits de la personne et à l'éducation. Elle vise une meilleure reconnaissance du fait syndical et, ainsi, le renforcement de l'influence et des capacités des organisations.

De plus, en 1998, le CSFEF a conclu avec l'Internationale de l'Éducation (IE) un protocole d'accord concernant l'inclusion du CSFEF dans l'IE, par lequel les deux organisations s'engagent à coordonner les travaux qu'elles entreprennent dans les pays francophones sur les questions relevant de la Francophonie institutionnelle.

Les grands objectifs définis en 2018

Lors de la Rencontre qui s'est tenue à Paris en septembre 2018, un plan d'action en neuf points a été adopté. Ce plan d'action prend en compte les nombreux échanges que nous avons eus au cours de la XVI^e Rencontre du CSFEF, lors des tables rondes, des ateliers ou des débats en séance plénière.

1. L'atteinte de l'objectif 4 des ODD

- Nous avons poursuivi le travail entrepris en 2015 en vue de l'atteinte de l'objectif 4 des ODD, soit assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie.
- L'atteinte de cet objectif est demeurée un souci constant du Bureau du CSFEF. Ainsi, le secrétaire général du CSFEF et le représentant du CSFEF au comité d'éthique et de déontologie du PASEC, Augustin Tumba Nzuji, se sont assurés que l'atteinte de ces objectifs soit intégrée dans l'enquête du PASEC2019 menée par la CONFEMEN. Nous y reviendrons au point 6.
- Des éléments relevant de l'objectif 4 des ODD ont aussi été évalués dans le Panorama 2021, notamment l'atteinte de la scolarité pour tous. Ce panorama a été présenté lors de la Rencontre virtuelle du CSFEF, le 26 novembre 2021.

2. La lutte contre la marchandisation de l'éducation

- Le CSFEF a travaillé conjointement avec l'IE dans le cadre de la Réponse mondiale contre la privatisation de l'éducation. Ainsi, nous avons accompagné l'équipe de recherche menée par Claude Koutou qui a mené une vaste recherche sur la privatisation de l'éducation en Côte d'Ivoire. Cette recherche a été lancée conjointement par l'Internationale de l'Éducation section Côte d'Ivoire (IESCI), le CSFEF et l'IE, le 5 avril 2019, à Abidjan.

- Cette recherche a révélé notamment que la crise économique des années 1980 et l'avènement des Programmes d'ajustement structurels (PAS)¹ ont entraîné une réduction draconienne des financements de l'État en direction des écoles publiques. Toutefois, devant la demande croissante en éducation et l'insuffisance des structures d'accueil publiques, l'État a décidé d'autoriser l'ouverture d'écoles privées sur l'ensemble du territoire national à travers une convention de concession de service public.

Dès cet instant, on a assisté à un développement des écoles privées sur l'ensemble du territoire ivoirien pour répondre à la forte demande en éducation. La privatisation sous tous azimuts de l'éducation fait qu'aujourd'hui, il existe dans certaines localités dix fois plus d'écoles privées que d'écoles publiques.

- Toujours dans le cadre de la Réponse mondiale contre la privation de l'éducation de l'IE, le CSFEF a entrepris des discussions avec l'IERAF afin que le prochain cycle de recherches qui débutera en 2022 inclue deux pays francophones, le Sénégal et la République démocratique du Congo.
- Nous avons poursuivi le travail initié en 2016 avec le Réseau francophone contre la marchandisation de l'éducation. Ainsi, nous participons de manière régulière aux réunions du comité de coordination du Réseau et nous avons contribué au financement d'une personne coordinatrice du Réseau au Sénégal, puis désormais au Burkina Faso.
- Le CSFEF a participé à un séminaire sur la privatisation de l'éducation, rassemblant organismes non gouvernementaux (ONG) et chercheurs, organisé par la Coalition Éducation en février 2020.
- Le CSFEF a coorganisé une Journée internationale francophone consacrée à la lutte contre la privatisation et la marchandisation de l'éducation le 22 septembre 2021. Cela a pris la forme d'un webinaire au cours duquel les représentantes et représentants des syndicats francophones de l'éducation ont pu témoigner et partager leurs expériences en matière de privatisation dans leur pays, en particulier les actions de leur gouvernement qui étaient axées sur le numérique qui a vu son importance s'accroître pendant la crise sanitaire due à la COVID-19. Ce webinaire a aussi réuni des associations de la société civile et des organisations internationales.
- Comme membre actif du Réseau francophone contre la marchandisation de l'éducation, nous avons ainsi participé à la 2^e édition de la journée de mobilisation contre la marchandisation de l'éducation, le 22 septembre 2022 sous le thème *État des lieux de la privatisation de l'éducation en Afrique francophone, regards croisés*. Ce webinaire a réuni 88 personnes issues d'organisations de la société civile, de gouvernements et d'institutions internationales.
- Depuis l'appel contre la privatisation de l'éducation, il y a eu création d'un réseau de chercheurs francophones contre la privatisation de l'éducation. Au départ, ce réseau comptait huit chercheurs sous la responsabilité de Thibaut Lauwerier. Depuis, il s'est agrandi et a développé un site Internet www.refpe.org. En juin 2022, ce réseau a organisé un colloque à Dakar sur la privatisation de l'éducation auquel Amadou Tidjane Ba a participé à titre de membre du Bureau du CSFEF. Claude Koutou y a notamment présenté la recherche sur la privatisation de l'éducation en Côte d'Ivoire, commanditée par le CSFEF et l'IE.



3. Le renforcement des capacités des syndicats de l'éducation

- Lors de la Rencontre de 2018 à Paris, il avait été demandé au CSFEF d'aider les syndicats à développer leur site Internet, car plusieurs sont hébergés par le CSFEF. Malgré plusieurs sessions de travail sur cette question, les sites hébergés par le CSFEF rencontrent toujours des difficultés majeures, car le portail utilisé (SPIP) n'a pas été mis à jour depuis plusieurs années.
- Il avait aussi été demandé au CSFEF de contribuer à l'élaboration d'outils ou de séminaires sur l'action syndicale. Nous avons répondu à cette demande en organisant un séminaire sur le dialogue social lors de la Journée francophone qui faisait partie des activités précongrès du dernier congrès de l'IE qui s'est tenu en Thaïlande en juillet 2019.

1. Un programme d'**ajustement structurel** est un programme de réformes économiques que le Fonds monétaire international (FMI) ou la Banque mondiale mette en place pour permettre aux pays touchés par de grandes difficultés économiques de sortir de leur crise économique. [https://fr.wikipedia.org/wiki/Ajustement_structurel].

- Le CSFEF a aussi participé à un séminaire de formation organisé par l'Initiative norvégienne en éducation qui a été implantée dans quatre pays africains, dont un pays francophone (Burkina Faso), afin que les syndicats de ces pays développent une compréhension commune des mécanismes de dialogue social et politique, et de donner l'occasion de partager, de réfléchir sur leurs pratiques et de décider des mesures concrètes pour s'améliorer.
- La question du dialogue social a aussi fait l'objet des questions soulevées dans le Panorama 2021.
- Le CSFEF et ses organisations membres ont développé des projets de coopération pour le renforcement des capacités. Il a ainsi contribué à la mise sur pied de projets de cercles d'étude dans certains pays.

4. Les élections professionnelles

- Lors de la Rencontre à Paris, il a été demandé au CSFEF de soutenir les syndicats dans les pays où il y a des élections professionnelles ou qui souhaitent que de telles élections soient organisées. À ce sujet, le CSFEF a offert dans le passé des ateliers sur les élections professionnelles. Nous réitérons notre offre de formation aux syndicats qui le souhaitent.

5. L'éducation au développement durable

- En 2018, nous prévoyions poursuivre le travail sur le portail Médiaterre. En effet, nous avons eu une entente avec l'Institut de la Francophonie pour le développement durable pendant de nombreuses années qui nous a permis de contribuer à ce portail grâce à la collaboration du Syndicat national des enseignants africains du Burkina (SNEA-B) au Burkina Faso, de la Fédération camerounaise des syndicats de l'éducation (FECASE) au Cameroun et de la Fédération nationale des enseignants et éducateurs sociaux du Congo (FENECO-UNTC) en République démocratique du Congo. Malheureusement, l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) a coupé les fonds en mars 2019 et cette contribution a cessé. Nous voulons souligner la contribution exceptionnelle d'Olivier Kima du SNEA-B, qui a coordonné les contributions des syndicats africains au cours de toutes ces années.

6. Renforcer les liens avec l'OIF et la CONFEMEN

- Rappelons que l'OIF a des liens avec la société civile, à travers, notamment, les 84 organisations internationales non gouvernementales (OING) et les 43 ONG accréditées. Lors de la dernière réunion de la Conférence des OING qui s'est tenue en mode virtuel le 14 septembre 2022, Jean-Hervé Cohen a été élu, au nom de CSFEF, vice-président de la commission paix, démocratie et droits humains, et Jokebed Djikouloum a été élue vice-présidente de la commission éducation. Jokebed siègera également au comité de suivi de la conférence des OING pendant les deux prochaines années. La nouvelle présidente de la Conférence des OING est Danièle Toulemont, de l'Association générale des intervenants retraités pour les actions de bénévoles pour la coopération et le développement (AGIR-ABCD), qui était auparavant présidente de la commission culture.

6.1 Le Programme d'analyse des systèmes éducatifs de la CONFEMEN (PASEC)

- En 2018, le coordonnateur du PASEC, Hilaire Hounkpodote, a fait une présentation du PASEC de la CONFEMEN, qui préparait alors une nouvelle version de cette enquête pour 2019 en y ajoutant, outre une enquête sur les résultats des élèves, un volet sur l'évaluation des enseignantes et enseignants.
- Craignant que cette évaluation n'entraîne des conséquences négatives dans les 14 pays couverts par le PASEC2019, le CSFEF a fait des interventions auprès de la CONFEMEN et du coordonnateur du PASEC pour que soit mis sur pied un comité d'éthique et de déontologie. Cela a été accepté et le CSFEF a pu y déléguer deux représentants, Augustin Tumba Nzuzi et Luc Allaire.
- Une charte d'éthique a été adoptée prévoyant que l'enquête soit anonyme, ne permettant d'identifier ni les enseignantes ou enseignants ni les établissements, et que les résultats ne soient pas exploités pour dénigrer la profession enseignante, voire la sanctionner.
- Le rapport du PASEC a été rendu public le 21 décembre 2020, à Dakar au Sénégal. Le président du CSFEF a participé à ce lancement en compagnie des syndicats de l'éducation sénégalais. Ce rapport présentait les enquêtes qui se sont déroulées dans 14 pays d'Afrique francophone : Bénin, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Congo, Côte d'Ivoire, Gabon, Guinée, Madagascar, Niger, République démocratique du Congo, Sénégal, Tchad et Togo.

- Outre le comité d'éthique, le CSFEF avait aussi demandé que les syndicats soient consultés lors du déroulement des opérations d'évaluation dans chaque pays, afin par exemple d'être informés des conditions de l'enquête, du type d'établissements évalués (publics/privés, grandes villes/régions), etc. Force est de constater que les équipes nationales du PASEC n'ont pas répondu à ces demandes, relayées pourtant par la CONFEMEN. La plupart des syndicats n'ont été sensibilisés que par le peu d'informations que le CSFEF pouvait recueillir auprès de l'équipe internationale du PASEC.
- Il y avait une forte attente de dialogue social de la part des syndicats de l'éducation sur le résultat de cette enquête et la mise en place de recommandations issues du travail de recherche mené dans les différents pays. La CONFEMEN nous garantit que l'objectif est une meilleure adéquation de la formation des enseignantes et enseignants, initiale et continue, aux besoins d'éducation. Le CSFEF ne peut qu'y souscrire. Un autre volet important est de pouvoir exercer son métier dans des conditions matérielles satisfaisantes (locaux, effectifs, outils pédagogiques), ce qui est loin d'être le cas dans plusieurs pays. Enfin, la nécessité de rétribuer le travail des enseignantes et enseignants à sa juste valeur, de leur offrir des perspectives de carrière, devrait être un élément clé pour la qualité du système éducatif.
- Après le lancement du PASEC, le CSFEF a tenu un webinar sur les résultats du PASEC auquel ont participé les syndicats des 14 pays concernés.
- Le CSFEF a ensuite mis sur pied un programme de coopération visant à ce que l'action syndicale presse les gouvernements pour qu'ils prennent des actions concrètes en faveur des enseignantes et enseignants et des élèves, et pour que les recommandations du PASEC soient suivies d'effet dans chaque pays. Les syndicats des pays suivants ont répondu à l'appel et ont organisé des activités en lien avec le PASEC : Sénégal, Niger, Cameroun, Gabon, Bénin, République démocratique du Congo, Burundi et Tchad.

6.2 La défense des droits humains

- Le CSFEF s'est impliqué au comité de suivi de la Conférence des OING, notamment la commission éducation, et la commission paix et droits humains.
- Sur la question des droits humains, nous avons organisé un webinar le 18 mars 2021 pour la Journée internationale de la Francophonie sous le thème *Une francophonie en actions pour la paix, la démocratie, les droits et les libertés*.
- Lors de ce webinar, nous avons mis l'accent sur la démocratie et les libertés, rappelant que nombre de déclarations et de publications de l'OIF mentionnent ces principes essentiels dans la construction de l'espace francophone. Ainsi, lors de la 46^e session des droits de l'Homme des Nations Unies, le 22 février 2021, la secrétaire générale de l'OIF, Louise Mushikiwabo, déclarait : « la Francophonie est fortement engagée dans la promotion des droits et des libertés. Nous tenons ce mandat de la volonté des États membres qui ont adopté en novembre 2000 la déclaration de Bamako ». Elle ajoutait également que si des progrès avaient pu être enregistrés, « nous devons collectivement reconnaître que le combat pour les droits humains et les libertés fondamentales demeurent d'une pressante actualité ».
- Le CSFEF a voulu constater sur le terrain la réalité de l'application de tous ces principes auxquels les États membres ont adhéré en rejoignant l'OIF. Les témoignages recueillis auprès de syndicalistes de l'éducation, militantes et militants des droits humains, sont édifiants.
- À Djibouti, la liberté d'expression est un combat permanent, il en est de même de tous les droits fondamentaux. Les pouvoirs publics ne tolèrent aucun syndicat, aucune opposition. Chaque jour, la Ligue djiboutienne des droits de l'Homme nous rapporte des exemples précis. Il y a des arrestations arbitraires et des emprisonnements pour avoir exprimé une opinion qui déplait au gouvernement.
- En République centrafricaine, la majorité du pays n'est pas contrôlée par l'État central. La rébellion prolifère face à un régime usé qui est soutenu par des puissances étrangères, dont la France. Les riches ressources minières du pays ne profitent nullement à la population.
- Au Sénégal, pays pourtant réputé stable, des manifestations visant à réclamer plus de démocratie dans le processus électoral ont été réprimées violemment. Des enseignantes et enseignants, soupçonnés de pousser leurs élèves dans la rue, ont été arrêtés dans leur école et dans leur classe. La société civile a réagi en dénonçant ces fausses accusations et a appelé à la libération des personnes injustement emprisonnées.
- Au Niger, les élections ont eu lieu récemment, mais les tensions sont encore vives. Il y a des enlèvements et des meurtres ethniques. Le président de la République est soutenu par la communauté internationale alors que la société civile nigérienne dénonce les arrestations arbitraires et l'emprisonnement de dirigeants de l'opposition.

- La population du Tchad se sent oubliée, pourtant il s’y passe des choses graves. Des centaines de personnes ont été arrêtées pendant la période électorale. Un candidat de l’opposition a été violemment interpellé par la police chez lui sous prétexte de « diffamation envers la femme du président » et sa mère a été tuée. D’autres personnes ont alors retiré leur candidature à l’élection présidentielle. Le président actuel brigue un sixième mandat alors que la constitution les limite à deux. Le système scolaire est défaillant, car les enseignantes et enseignants subissent des baisses de salaire. Les étudiantes et étudiants fuient le pays pour aller étudier au Cameroun. C’est un vrai gâchis.
- La situation en Haïti est dramatique et elle continue de se détériorer. Le mois de septembre 2022 a marqué un véritable tournant de la situation en Haïti. Dans la capitale ainsi que dans les principales villes, des manifestations monstres ont eu lieu pour dénoncer la décision du premier ministre de facto Ariel Henri d’augmenter le prix du carburant et d’abolir la subvention de l’État des produits pétroliers. Cette décision a été prise à la suite d’un voyage d’Ariel Henri en Floride et, selon toute vraisemblance, sous pression du Fonds monétaire international (FMI). On constate une évolution dans les revendications des manifestants. Non seulement ils revendiquent la diminution du prix du carburant, mais ils réclament également la démission d’Ariel Henri et le départ du gouvernement de facto. Des centaines de milliers de personnes, particulièrement des jeunes qui ne voient aucun avenir possible dans le pays ni de débouchés à l’extérieur, exigent à hauts cris de véritables changements dans le fonctionnement de l’État et l’établissement d’un gouvernement responsable et souverain au service de la population.
- Ces quelques témoignages ne sont malheureusement pas exhaustifs. Ils s’accompagnent d’une demande pressante auprès de l’OIF et des pays influents comme la France de cesser de soutenir les régimes discrédités auprès de leur population.
- Le CSFEF exhorte l’OIF à travailler davantage pour, comme elle l’écrit elle-même dans son document sur la démocratie, « enraciner les droits et les libertés, promouvoir l’égalité entre les femmes et les hommes, protéger les acteurs de la démocratie et des droits de l’Homme ». L’OIF dispose d’un outil, soit la déclaration de Bamako signée en novembre 2000 qui constitue un engagement fort des États. À chaque manquement grave aux principes démocratiques, l’OIF est fondée à intervenir et, surtout, elle doit appuyer et défendre les hommes et les femmes qui luttent dans leur pays pour que les engagements démocratiques soient tenus.
- Il y a donc eu un appel à la solidarité et à l’action qui a été lancé en cette Journée internationale de la Francophonie et nous espérons toutes et tous qu’il sera suivi d’effets.
- À l’issue de cette journée, le CSFEF a interpellé l’OIF pour qu’elle agisse pleinement en faveur du respect des droits humains et de la liberté d’expression conformément à la Déclaration de Bamako signée par tous les gouvernements francophones en novembre 2000.



7. Relations avec le Réseau éducation et solidarité (RES)

- Nous avons poursuivi le travail conjoint avec le RES à la suite de l’enquête sur la santé au travail du personnel de l’éducation qui avait été réalisée en 2018.
- En 2021, des syndicats francophones du Québec, de Belgique, de France et du Maroc ont participé au Baromètre sur la santé et le bien-être du personnel de l’éducation, qui a été lancé le 18 novembre 2021.

8. L’éducation en temps de pandémie

La fermeture soudaine des établissements scolaires a bouleversé le système éducatif dans de nombreux pays. Les enseignantes et enseignants et leurs élèves ont dû répondre rapidement au défi de la continuité éducative et s’approprier des outils nouveaux, alors qu’ils y étaient souvent peu préparés. La communauté scolaire doit surmonter de nombreuses difficultés dues à la diversité des équipements dans les différents pays. Les outils numériques sont loin de fonctionner convenablement partout et d’autres supports à l’enseignement, comme la télévision ou la radio, ont été mis à contribution.

- En mai 2020, le CSFEF a participé à une consultation sur l'impact de la crise de la COVID-19 sur l'éducation, organisée par la rapporteuse spéciale des Nations Unies sur l'éducation, Kumba Boly-Barry. Des porte-parole de syndicats francophones en provenance de Haïti, de Maurice et de France ont pu témoigner de leur expérience pendant la crise sanitaire.
- L'Institut de la francophonie pour l'éducation et la formation (IFEFF), basé à Dakar, a convié Jean-Hervé Cohen, président du CSFEF, à animer un webinaire consacré à l'éducation en temps de pandémie en mai 2020.

C'est donc du point de vue des utilisatrices et utilisateurs, des enseignantes et enseignants, des parents et des élèves que ce webinaire s'est placé en présentant des exemples concrets et en suscitant le débat avec les personnes participantes.

Des moyens limités pour atteindre ces objectifs

Le CSFEF demeure une organisation qui œuvre avec peu de moyens. Sa capacité de représentation et ses activités de coopération sont tributaires des ressources dont il dispose. Ces ressources sont limitées aux contributions financières des organisations membres du Bureau et de l'Internationale de l'Éducation ainsi qu'aux subventions que le CSFEF obtient pour ses projets de coopération.

Un contexte particulier

Les actions du CSFEF ont été grandement affectées par la pandémie de COVID-19 au cours des deux dernières années. Ainsi, nous n'avons pu reprendre les réunions en présence qu'en juin dernier en Mauritanie. Nous avons dû changer nos façons de faire en organisant des webinaires et en tenant les réunions du Bureau sur la plateforme Zoom.

Sur le plan des communications, nous avons utilisé davantage notre page Facebook et nous avons rénové le site Internet www.csfef.org. Nous avons poursuivi la publication de l'infolettre *La Francophonie syndicale*.

- Lors de chaque réunion du Bureau du CSFEF, il y a un résumé des faits saillants de chacune des régions où est présent le CSFEF.
 - Les délégués régionaux du Bureau ont pour mission de collecter des données auprès des syndicats de leur région (Afrique centrale, Afrique de l'Ouest, etc.), ce qui permet aux membres du Bureau de prendre le pouls des réalités de chacune des régions de la Francophonie.

Conclusion

Dans le cadre de sa mission, le CSFEF a tenté de maintenir au maximum ses activités de manière différente compte tenu de la pandémie, en organisant différents webinaires.

Longue vie au CSFEF !

Des remerciements aux membres du Bureau du CSFEF au cours de la période 2018-2021

- Luc Allaire, secrétaire général ;
- Brigitte Bergeron, trésorière (CTF/FCE, Canada) ;
- Alexandra Bojanic, représentante de la France (SNUipp-FSU) ;
- Abraao Borges, représentant de l'Afrique de l'Ouest (FECAP, Cap-Vert) ;
- Christian Champendal, vice-président Nord et représentant de la France (UNSA Éducation) ;
- Jean-Hervé Cohen, président du CSFEF ;
- Sonia Ethier, représentante du Québec (CSQ) ;
- Slim Ghriss, représentant de l'Afrique du Nord (FGEB-UGTT, Tunisie) ;
- Vinod Seegum, représentant de l'Afrique de l'Est (GTU, Ile Maurice) ;
- Duncan Smith, observateur (IE) ;
- Étienne Paulin Songoli, vice-président Sud et représentant de l'Afrique centrale (SYNEAC, Centrafrique) ;
- Josy Stolz, représentante de la Suisse (SER) ;
- Adrian Voica, représentant de l'Europe de l'Est (FSLE, Roumanie).

4. DÉCLARATION DU CSFEF 2022

L'école vecteur de solidarité et de développement, si les pays s'en donnent les moyens

Déclaration du Comité syndical francophone de l'éducation et de la formation (CSFEF)
en vue du Sommet de la Francophonie qui se tiendra les 19 et 20 novembre 2022 à Djerba en Tunisie

Le Sommet de la Francophonie 2022 a choisi pour thème : « La Connectivité dans la diversité et la solidarité dans l'espace francophone : Le numérique, vecteur de développement et de solidarité dans l'espace francophone ».

Ce thème du prochain Sommet prend une couleur toute particulière en cette année 2022 où toutes les régions du monde sont toujours aux prises avec la pandémie causée par la COVID-19.

Le personnel de l'éducation que nous représentons ainsi que les élèves ont été sévèrement touchés par la COVID-19, les écoles de la grande majorité des pays francophones ayant dû fermer leurs portes pour éviter la propagation du virus. Les gouvernements ont préconisé de poursuivre un « enseignement à distance » mais force est de constater que les systèmes éducatifs étaient plus ou moins bien préparés à réagir. Cette fermeture a renforcé les inégalités entre les pays où l'accès à l'Internet et aux ordinateurs est généralisé et les autres. Elle a aussi renforcé les inégalités au sein des pays entre les élèves des milieux nantis et ceux des milieux défavorisés.

Les syndicats affiliés au CSFEF appellent les chefs d'État et de gouvernement à établir un véritable dialogue social avec les syndicats de l'éducation afin que des mesures soient prises pour répondre aux besoins des élèves qui ont accumulé des retards à cause de la pandémie dans un souci d'équité pour tous les élèves, notamment ceux qui n'ont pas eu accès à l'apprentissage à distance.

En ce sens, les gouvernements doivent s'assurer que des ressources, tant fiscales qu'humaines, sont disponibles afin de pouvoir relancer pleinement leurs systèmes éducatifs. Comme nous constatons qu'il y a pénurie de personnel dans les réseaux de l'éducation de nombreux pays, il sera nécessaire que les gouvernements prennent les moyens nécessaires afin de pourvoir les postes vacants pour les enseignantes et enseignants, tout en s'assurant de maintenir le niveau élevé des normes et des qualifications professionnelles. Les postes vacants du personnel de soutien à l'éducation devront également être pourvus.

Les gouvernements ne devront pas prendre prétexte de la réponse à une situation exceptionnelle pour développer une utilisation incontrôlée du numérique dans l'éducation. Cela s'applique tant dans la formation des élèves que dans celle des enseignants. Le présentiel, l'interactivité entre l'enseignant et sa classe, entre les élèves sont des éléments clés du fonctionnement de l'école. En effet l'enseignement à distance ne remplace pas l'école et il peut fragiliser les élèves ayant des besoins particuliers.

De plus, il sera nécessaire, au lendemain de cette pandémie, de poursuivre et d'accélérer les travaux pour réaliser les Objectifs de développement durable (ODD), en particulier l'ODD 4 concernant l'éducation, qui, en raison de la crise, sont plus importants que jamais.

Il faudra s'appuyer sur les enseignants et leurs organisations syndicales pour développer des outils numériques adaptés, au service des enseignants et des élèves, permettant une familiarisation progressive des usagers (élèves, parents, personnels de l'éducation). Il faudra également que les enseignantes et enseignants bénéficient de formation à ces outils prise en charge par les États.

L'atteinte de ces objectifs est essentielle car plus de 50 millions d'enfants ont été privés d'éducation pendant la pandémie. En 2016, lors du Sommet d'Antananarivo, les chefs d'État et de gouvernement de la Francophonie reconnaissaient que des efforts importants devaient être faits pour améliorer l'accessibilité à une éducation de qualité pour tous, notamment aux jeunes filles. Ils soulignaient le fait « que le faible niveau d'éducation et l'échec scolaire sont sources d'inégalité et de pauvreté, et que l'augmentation du nombre d'enseignants qualifiés constitue un moyen de favoriser la réussite scolaire. »

L'atteinte de ces objectifs ne sera possible que si des efforts suffisants sont faits pour développer l'éducation publique, qui est la seule en mesure d'offrir une éducation de qualité à tous les enfants. En ce sens, nous demandons aux gouvernements de multiplier, avec la société civile, les actions en faveur de la scolarisation des filles.

Rappelons que la déclaration de Casablanca de décembre 2019 reconnaît que l'éducation est un droit fondamental et un bien public. Cette déclaration a été adoptée, entre autres, par l'UNESCO, l'OIT et la CONFEMEN, lors d'un colloque africain sur la qualité de l'éducation de la petite enfance et la professionnalisation des enseignants et des éducatrices.

Ces rappels sont nécessaires devant la prolifération des écoles privées dans de nombreux pays, qui trop souvent ne respectent pas les programmes scolaires et embauchent du personnel enseignant non qualifié.

Dans la déclaration d'Antananarivo en 2016 et d'Erevan en 2018, les chefs d'État et de gouvernements demandaient à l'OIF et à la CONFEMEN, en collaboration avec la société civile, « de prendre des mesures pour promouvoir des dispositifs institutionnels efficaces de régulation des acteurs privés de l'éducation afin de garantir la qualité et l'équité des services éducatifs ». Les syndicats francophones de l'éducation demandent donc aux chefs d'État et de gouvernement de s'engager, comme l'a fait la Banque Mondiale, à geler tous les investissements directs et indirects dans l'enseignement privé à but lucratif, dans le préscolaire, le primaire et le secondaire.

De tels engagements sont importants, mais il est d'autant plus important de les respecter et de s'engager sur des mesures concrètes pour les mettre en application. Nous demandons à l'OIF et à la CONFEMEN de se doter de mécanismes de suivi afin de veiller au respect des objectifs fixés.



Luc Allaire
Secrétaire général
Comité syndical francophone de l'éducation et de la formation (CSFEF)



5. TABLE RONDE 1

Les conditions d'exercice de l'activité syndicale

Lors de la première table ronde de la Rencontre du CSFEF, la secrétaire générale du Syndicat national de l'enseignement primaire au Bénin (SNEP), Appoline Fagla, a prononcé une allocution sous le thème *Mener à bien la tâche délicate de bien représenter les collègues, de porter les revendications, d'ouvrir des espaces de négociation.*

Je remercie les organisateurs qui ont bien voulu m'associer à cette table ronde dont le thème très important nous permet d'aborder trois aspects des responsabilités caractéristiques du milieu de travail à savoir : la représentation, la revendication et la négociation.

Notre thème nous renvoie aux principales fonctions syndicales, en particulier aux fonctions représentative et revendicative.

Représentation

Comme vous le savez si bien, il est difficile de se mettre à la place de quelqu'un ou d'un groupe de personnes et de parler au nom de ce groupe.

Il est donc nécessaire d'être au préalable investi de la confiance de ce groupe et de recevoir de lui un mandat : celui de le représenter et de parler en son nom, de porter sa voix le plus loin possible.

C'est pourquoi avant chaque événement, il faut consulter le groupe pour connaître sa position, ses points de vue, ses appréciations, ses souhaits. Ensuite, après chaque événement, il faut rendre compte au groupe de ce qui a été fait et dit en son nom : **c'est le devoir de redevabilité.**

Revendications

S'agissant des revendications, le groupe est également consulté pour partager ses besoins, ses priorités et ses urgences avec ses représentantes et représentants qui les étudient et établissent une classification et une hiérarchisation de ces revendications avant de les porter à l'employeur qui programme des rencontres pour étudier lesdites revendications. À cette étape, le compte-rendu est également nécessaire. À chaque étape, il est indispensable de rendre des comptes.

Dire ce qui est fait et ce qui ne l'est pas, dire pourquoi ce n'est pas fait, les conditions dans lesquelles cela a été fait et la suite à donner.

Négociations

Lorsque les revendications sont transmises à l'employeur, les représentantes et représentants des travailleuses et travailleurs ou les responsables syndicaux plus exactement s'attendent logiquement à ce que les négociations soient ouvertes afin de trouver des solutions aux préoccupations soumises par les travailleuses et travailleurs à travers leurs revendications.

C'est une étape très difficile et délicate dès lors que les travailleuses et travailleurs s'attendent en toute logique à la satisfaction de leurs revendications.

L'employeur, quant à lui, n'est souvent pas enthousiaste à régler les problèmes des travailleuses et travailleurs, ce qui entraîne des mécontentements et souvent la dégradation des relations. Les négociations peuvent réussir comme elles peuvent échouer.

Lorsqu'elles échouent, on aborde le cycle infernal des actions de protestation pour manifester le mécontentement des travailleuses et travailleurs.

Ici aussi, le compte-rendu doit se faire au fur et à mesure pour permettre aux travailleuses et travailleurs, seuls détenteurs du pouvoir de décision, de déterminer la conduite à tenir et la suite à donner aux négociations qui ont échoué.

Pour terminer, je voudrais partager avec vous un exemple parmi tant d'autres dans mon pays. En février 2022, toutes les confédérations et centrales syndicales, durant une réunion, s'étaient mobilisées autour d'une seule revendication concernant le prix exponentiel du coût de la vie, c'est-à-dire l'augmentation vertigineuse des prix des produits de grande consommation ou de première nécessité. Cette réunion visait à exiger des autorités gouvernementales la prise de mesures urgentes et adéquates contre la vie dispendieuse au Bénin, et ce, depuis plusieurs années.

Quelques semaines après, le gouvernement a invité les confédérations représentatives autour des questions sur le salaire minimum interprofessionnel garanti (SMIG), sur la hiérarchisation des salaires et sur la question de la revalorisation du point indiciaire.

Le gouvernement a annoncé la mise sur pied d'une commission devant lui faire des propositions. Il y a eu une deuxième rencontre d'information qui a permis au gouvernement de faire aux travailleuses et travailleurs des promesses qui seront une réalité à la fin du mois de novembre 2022, une période de tous les espoirs pour les travailleuses et travailleurs de toutes catégories et de toutes conditions.



En conclusion, nous devons mériter la confiance et l'espoir que les travailleuses et travailleurs ont placé en nous, en nous élisant à la tête des organisations syndicales. Nous ne devons pas trahir cette confiance ni décevoir cet espoir.

Il faut consulter régulièrement la base pour rester en harmonie avec elle et lui rendre des comptes pour éviter les déficits de communication ou les dysfonctionnements. Il faudrait prioriser le dialogue et les négociations qui sont de précieux outils pour obtenir de meilleurs résultats et contribuer à l'avènement d'une justice sociale pour tous.

Témoignages sur les conditions d'exercice de l'activité syndicale

Une période d'échanges et de débats a suivi la présentation d'Appoline Fagla.

Des questions ont été posées. Comment écouter les syndicats pour mettre au jour des propositions de la base ? Comment porter les propositions pour éviter les politiques qui divisent ?

Très peu de femmes occupent les premiers postes de responsabilités syndicales. Dans le fonctionnement, nous avons des secrétaires générales avec cumul de postes, cumul de mandats.

Recommandations

- Garantir aux femmes de pouvoir militer en sécurité dans les organisations.
- Nécessité de dissocier l'activité syndicale et celle politique.
- Toujours envisager les décisions en se demandant si elles sont applicables par et pour les femmes.
- Promouvoir la démocratie syndicale dans les organisations syndicales.
- Limiter le nombre de mandats pour promouvoir la participation des jeunes et des femmes dans les organisations syndicales.

6. TABLE RONDE 2

Le numérique au travail

La deuxième table ronde de la Rencontre du CSFEF a abordé la question du numérique au travail. Ont participé à celle-ci: Luc Beauregard de la Centrale des syndicats du Québec (CSQ), Christian Champendal de l'Union nationale des syndicats autonomes (UNSA-Éducation), Alimata Ouedraogo du Syndicat national des enseignants du secondaire et du supérieur (SNESS) au Burkina Faso et Yousra Sghaier de la Fédération de l'enseignement supérieur de Tunisie. Cette table ronde était animée par Josy Stolz du Syndicat des enseignantes et enseignants de la Suisse romande (SER).

Le numérique au travail, dans les écoles et dans le syndicat pose des questions essentielles et sensibles, mais les réponses sont différentes selon l'endroit où l'on se situe.

Les questions, les conditions et les enjeux changent selon les visées politiques, les besoins et les ressources. Cela creuse encore plus les écarts entre le Nord et le Sud ainsi que dans les pays du Sud entre les communes rurales et urbaines, entre les écoles qui ont les moyens et celles qui n'en ont pas, entre les petits degrés de la scolarité et l'enseignement supérieur. Dans ce domaine, on ne peut rien dupliquer.

Comment les outils numériques changent-ils le quotidien du travail des enseignantes et enseignants sur le plan de la préparation des cours, de l'utilisation des outils numériques dans la classe, de l'évaluation des élèves, de l'administration des établissements scolaires et dans la communication ?

Le numérique n'a-t-il que des avantages? Quels sont les risques et les travers à absolument éviter? Qu'est-ce que nous voulons absolument défendre, qu'est-ce qui peut faire consensus ?

Il ressort des présentations que les outils numériques ne sont pas forcément des outils miracles. Ils ne peuvent en rien remplacer l'enseignante ou l'enseignant dans sa mission d'enseignement humaniste. Il faut trouver un juste équilibre, une plus-value pour une bonne intégration des outils numériques, comme tout autre outil didactique, afin qu'ils soient réellement utiles à l'enseignante ou l'enseignant, à l'élève et à leur utilisation au syndicat.



Quelques constats

Seulement 20 % des écoles dans les pays du Sud ont accès à l'informatique ou même à l'électricité. Cela creuse les écarts et favorise les inégalités !

Il est temps de penser à autre chose dans la formation de l'enseignement.

L'enseignante ou l'enseignant ne doit pas et ne peut pas être remplacé !

Il y aurait un profit énorme pour les politiques.

La profession enseignante doit être revalorisée au détriment des profits des lobbyistes. On ne remplace pas les enseignantes et enseignants par des machines.

Pendant la COVID-19, au Tchad, il y a eu de nombreux problèmes d'approvisionnement en électricité dans les villes et dans les zones rurales. Il n'y avait pas d'électricité !

L'enseignante ou l'enseignant peut utiliser une tablette pour préparer les cours et effectuer des recherches, mais il y a une sérieuse discrimination pour les élèves.

Certains enseignants et enseignantes ont été submergés de courriels de parents. Ils ont droit à la déconnexion !

On ne peut pas se passer du numérique, mais il faut faire attention, car le remplacement de l'enseignante ou de l'enseignant par la machine n'est pas possible.

Recommandation de l'atelier *Utilisation du numérique dans l'activité syndicale*

Considérant les besoins des syndicats affiliés au CSFEF ;

Considérant le caractère irréversible de l'utilisation du numérique ;

Considérant le besoin de solidarité ;

Les membres du CSFEF présents à l'atelier recommandent au Bureau :

- D'analyser la possibilité d'une mise à niveau informatique des membres du CSFEF et la création d'un « groupe WhatsApp » pour l'ensemble des membres ;
- De doter les syndicats affiliés d'adresses courriel viables et de travailler à la réactivation du site Web des membres affiliés au CSFEF.

7. TABLE RONDE 3

L'atteinte des Objectifs de développement durable

Présentation de Constant Andrianatrehy, secrétaire général de la Fédération chrétienne des enseignants et employés de l'éducation de Madagascar (FEKRIMPAMA)

En ce qui concerne notre pays, Madagascar, nous sommes loin de la cible fixée par les objectifs de développement durable (ODD).

Trois développements se concentrent dans les milieux urbains tant sur le plan de la répartition du personnel enseignant que sur celui des infrastructures. Ces inégalités entraînent la non-atteinte de l'ODD4 (assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie) et accentuent les différences entre les zones rurales et urbaines.



À Madagascar, il existe ce que l'on appelle « Maître FRAM ». Cette catégorie d'enseignantes et d'enseignants diminue la qualité de l'enseignement parce que la majorité d'entre eux ne remplissent pas les conditions pour être enseignants.

Nous savons très bien que Madagascar est victime de l'instabilité politique. Les politiciens ainsi que le gouvernement utilisent les syndicats comme moyen d'acquérir le pouvoir ou comme moyen de protéger leur place.

À ce moment-là, les « syndicats jaunes », qui protègent les intérêts des dirigeants, cherchent par tous les moyens à affaiblir les autres syndicats qui eux voient aux intérêts communs des enseignantes et enseignants.

Sur ce point, les « leaders » syndicaux qui critiquent le gouvernement sont victimes des affectations disciplinaires dans les zones enclavées. Cette pratique politique empêche l'atteinte de l'ODD4.

L'éducation pour tous existe à Madagascar. Il y a des écoles préscolaires dans l'enseignement public. Il y a aussi de l'éducation inclusive, ce qui marque que l'État s'engage à atteindre ces objectifs. Cependant, l'existence de la corruption et la mauvaise répartition des biens publics nuisent à cette bonne initiative.



L'Objectif 4 des Objectifs de développement durable des Nations Unies vise à assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie. Cet objectif sera beaucoup plus difficile à atteindre en milieu rural comme l'indique cette photo.

Alors, nous avons adopté les recommandations suivantes :

- Priorisation de la zone enclavée, soit par la construction de bâtiments scolaires, y compris les logements des professeurs et enseignantes et enseignants ;
- Formation des maîtres FRAM avant ou après leur recrutement aux postes de fonctionnaires ;
- Que la nomination ou la désignation des personnes en poste soit faite en tenant compte de leurs compétences ainsi que de leurs qualifications ;
- Pour valoriser l'éducation, renforcer les actions syndicales.

Nous sollicitons et vous demandons votre aide pour former les militantes et militants, surtout les membres de la FEKRIMPAMA, à connaître leurs droits et à augmenter la compétence des leaders syndicaux pour qu'ils puissent former un syndicat responsable.

8. TABLE RONDE 4

L'éducation des filles dans l'espace francophone

Présentation de Djeinaba Gueye, du Syndicat national de l'enseignement fondamental de Mauritanie

Je salue tous les organisateurs et les personnes participantes de ce projet, je suis ravie d'être parmi vous.

On met l'accent sur la nécessité de relever les défis auxquels on est confrontés ainsi que sur la promotion de l'autonomisation des filles et le respect de leurs droits humains. Les adolescentes ont le droit à une vie sécuritaire, en bonne santé et à l'éducation. Non seulement au cours de leurs années formatrices, mais également une fois devenues femmes. Si les filles sont accompagnées durant l'adolescence, elles ont le potentiel de changer le monde: travailleuses de demain, entrepreneurs, dirigeantes politiques, etc.

Investir dans la réalisation du potentiel des adolescentes permet de défendre leurs droits aujourd'hui et de leur assurer un avenir plus équitable et plus prospère, un avenir dans lequel elles auront la part égale ou la moitié de l'humanité.

Il est à noter que pour qu'il y ait un développement durable, il faut une éducation de qualité basée sur un plan de développement, ce qui suppose que chaque secteur doit avoir des écoles spécifiques en la matière.

Tout apprenant ayant des compétences de lecture, d'écriture et d'expression libre doit choisir sa spécialité et faire sa carrière le plus tôt possible. Les écoles et les centres doivent être dotés de formateurs compétents et à la hauteur de la tâche qui leur est assignée. C'est ainsi que la formation théorique et pratique doit être assurée, en se basant sur des personnes appropriées et adéquates.

La formation continue doit s'en suivre durant toute la carrière, car plus l'employée ou l'employé acquiert des connaissances, plus il est créatif et productif. Les centres et les écoles de formation doivent faire preuve d'excellence pour remplir les conditions d'exercice. Les conditions de travail ne sont pas en reste, car une employée ou un employé est plus efficace s'il est à l'abri du besoin. C'est dans ce cas que l'on parle de travail décent et dans de bonnes conditions de sécurité et de confort.



Pour établir un véritable dialogue social, il est nécessaire d'avoir un cadre, de réinstaurer et de respecter des journées de réunion, de disposer d'un ordre du jour clair et connu de tous avec des objectifs partagés.

Il faut aussi qu'il y ait la volonté politique d'engager un dialogue social et véritable de toutes les parties. Le respect des droits fondamentaux, la liberté syndicale et la négociation collective sont primordiaux.

Pour assurer l'accès de tous à l'éducation de qualité, on doit travailler sur l'approche enseignants/élèves et aussi faire une communication efficace, donner du temps aux enfants et faire preuve d'une bonne écoute tout en se basant sur l'objectif 4 des ODD qui inclut l'éducation des filles dans l'espace francophone.

Pour les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie, l'objectif 4 vise à garantir l'accès à toutes et à tous à une éducation équitable, gratuite et de qualité à travers toutes les étapes de la vie en éliminant les disparités entre les sexes et les revenus, l'acquisition de compétences fondamentales et supérieures pour vivre dans une société durable, la construction et l'amélioration des infrastructures. Pour atteindre cet objectif, il est nécessaire qu'il y ait suffisamment d'enseignantes et d'enseignants de qualité.

Pour terminer, je signale que la maintenance du processus de suppression du privé sur le plan de la formation est essentielle.

9. TABLE RONDE 5

Session d'information sur le Programme d'analyse des systèmes éducatifs de la CONFEMEN (PASEC)

Par Luc Allaire, secrétaire général du CSFEF

En 2018, le coordonnateur du PASEC, Hilaire Hounkpodote, a fait une présentation du Programme d'analyse des systèmes éducatifs de la CONFEMEN, qui préparait alors une nouvelle version de cette enquête pour 2019 en y ajoutant, outre une enquête sur les résultats des élèves, un volet sur l'évaluation des enseignantes et enseignants.

Craignant que cette évaluation n'entraîne des conséquences négatives dans les 14 pays couverts par le PASEC2019, le CSFEF a fait des interventions auprès de la CONFEMEN et du coordonnateur du PASEC pour que soit mis sur pied un comité d'éthique et de déontologie. Cela a été accepté et le CSFEF a pu y déléguer deux représentants.

Je laisse la parole à Augustin Tumba Nzuji, secrétaire général de la FENECO-UNTC en République démocratique du Congo, et membre du comité d'éthique et de déontologie du PASEC avec Luc Allaire.

Augustin a rappelé que le PASEC2019 n'était pas la première analyse réalisée par la CONFEMEN. La recherche précédente avait été réalisée en 2014 et avait été présentée lors de la Rencontre du CSFEF en 2016 par le coordonnateur du PASEC, Jacques Malpel. Celui-ci avait alors indiqué que la prochaine édition du PASEC en 2019 comporterait une nouvelle composante, soit une évaluation des enseignantes et enseignants. Aussitôt, le CSFEF avait engagé des négociations avec le coordonnateur du PASEC, car il s'agissait d'un sujet fort délicat.



En suivi de ces discussions, le coordonnateur du PASEC a invité deux représentants du CSFEF à une réunion de planification au Gabon, à laquelle Augustin a participé avec Awa Wade du Sénégal. Tous deux étaient alors membres du Bureau du CSFEF. Les 15 pays pressentis pour l'enquête du PASEC étaient représentés par quatre personnes, faisant partie des points focaux.

Augustin et Awa avaient alors constaté que la perception des pays participants par rapport à la participation syndicale différait de la perception de la CONFEMEN. En effet, les représentantes et représentants des pays membres disaient carrément que l'on devait se passer des syndicats. Augustin et Awa avaient mis le poing sur la table en disant que le CSFEF ne reculerait pas et que les syndicats devaient être partie prenante du PASEC.

Par la suite, l'enquête a été menée dans 14 pays au lieu de 15, et on a constaté rapidement que les syndicats n'étaient pas impliqués par les points focaux des différents pays. Par exemple, en République démocratique du Congo, l'équipe ministérielle menant l'enquête a écarté complètement les syndicats.

Par la suite, le coordonnateur du PASEC a invité le CSFEF à une réunion du comité d'éthique et de déontologie qui s'est tenue à Dakar afin de rédiger une charte pour s'assurer que les données de l'enquête ne puissent servir à d'autres fins que celles prévues à l'amélioration des systèmes d'éducation. Augustin y a participé en présence.

Une seconde réunion du comité d'éthique a eu lieu après le lancement des résultats afin de réfléchir ensemble à la façon de diffuser les résultats de l'enquête PASEC. Augustin y a participé en présence et Luc à distance. Le CSFEF s'est alors assuré que les données demeureraient anonymes et ne pourraient servir à sanctionner les enseignantes et enseignants. S'il advenait que cette diffusion puisse permettre à un pays ou à un groupe de chercheurs d'identifier des enseignantes et enseignants ou des groupes d'enseignants, le comité d'éthique devrait alors être convoqué.

Soulignons que la charte d'éthique qui a été adoptée prévoit que l'enquête soit anonyme, ne permettant d'identifier ni les enseignantes ou enseignants ni les établissements, et que les résultats ne soient pas exploités pour dénigrer la profession enseignante, voire la sanctionner.

Le rapport du PASEC a été rendu public le 21 décembre 2020 à Dakar au Sénégal. Le président du CSFEF a participé à ce lancement en compagnie des syndicats de l'éducation sénégalais. Ce rapport présentait les enquêtes qui se sont déroulées dans 14 pays d'Afrique francophone : Bénin, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Congo, Côte d'Ivoire, Gabon, Guinée, Madagascar, Niger, République démocratique du Congo, Sénégal, Tchad et Togo.

Les résultats de l'enquête PASEC2019

L'enquête concerne les élèves de 14 pays dont 10 avaient été évalués en 2014, ce qui permet de suivre les évolutions pour ces pays. Il s'agit des compétences en langue (lecture, compréhension) et en mathématiques des élèves en début et en fin d'école élémentaire. Un autre volet de l'enquête concerne le niveau des enseignantes et enseignants des écoles élémentaires et leur travail. Le rapport complet ainsi que le résumé exécutif sont disponibles en ligne.

Selon les chercheurs du PASEC, les élèves ont des niveaux insuffisants en langue en début et en fin de scolarité, avec des différences notables selon les pays. En revanche, il y a de bons résultats en mathématiques en début de scolarité, mais ils se dégradent en fin de scolarité.

Les 10 pays pour lesquels on a pu mesurer l'évolution montrent une nette amélioration en langue et en début de scolarité en mathématiques. Cependant, les inégalités persistent : socioéconomiques, public/privé, villes/campagnes.

Pour les enseignantes et enseignants, l'enquête fait apparaître un niveau correct des contenus disciplinaires enseignés. Parmi eux, 84 % en langue et 65 % en mathématiques ont la maîtrise nécessaire, mais une amélioration est à rechercher du côté de la didactique. Toutefois, les 16 % d'enseignantes et d'enseignants qui maîtrisent insuffisamment la langue interrogent le mode de recrutement des enseignantes et enseignants dans certains pays. C'est moins bon également en mathématiques à l'image de beaucoup de pays.

C'est ce qui fait dire aux chercheurs du PASEC que les ressources des écoles sont un facteur important de la variation des performances scolaires : accès aux manuels, locaux adaptés, école à proximité. L'environnement socioéconomique et le niveau d'instruction des parents jouent beaucoup, ce qui explique par exemple que les écoles privées ont de meilleurs résultats que les écoles publiques. Enfin, le rapport s'interroge sur l'efficacité du redoublement.

Les pistes préconisées en conclusion du rapport rejoignent souvent les analyses syndicales :

1. Développement de l'enseignement préscolaire ;
2. Début de scolarité davantage en langue maternelle ;
3. Focus sur les élèves en difficulté d'apprentissage ;
4. Équipements scolaires et ressources éducatives à renforcer ;
5. Mesures spécifiques pour la scolarisation et la réussite des filles ;
6. Formation initiale et continue des enseignantes et enseignants incluant davantage la didactique ;
7. Améliorer la carrière et la rémunération des enseignantes et enseignants.

Rappelons qu'outre le comité d'éthique, le CSFEF a aussi demandé à la CONFEMEN que les syndicats soient consultés lors du déroulement des opérations d'évaluation dans chaque pays. Toutefois, les équipes nationales du PASEC n'ont pas répondu à ces demandes, relayées pourtant par la CONFEMEN (la plupart des syndicats n'ont été sensibilisés que par le peu d'informations que le CSFEF pouvait recueillir auprès de l'équipe internationale du PASEC).

Comme nous avons été échaudés par le peu de consultation dans les différents pays, nous avons indiqué à la CONFEMEN qu'il y avait une forte attente de dialogue social de la part des syndicats de l'éducation sur le résultat de cette enquête et les recommandations qui correspondent aux revendications syndicales. La CONFEMEN nous garantit que l'objectif est une meilleure adéquation de la formation des enseignantes et enseignants, initiale et continue, aux besoins de l'éducation. Un autre volet important est de pouvoir exercer son métier dans des conditions matérielles satisfaisantes (locaux, effectifs, outils pédagogiques), ce qui est loin d'être le cas dans plusieurs pays. Enfin, la nécessité de rétribuer le travail des enseignantes et enseignants à sa juste valeur, de leur offrir des perspectives de carrière, devrait être un élément clé pour la qualité du système éducatif.

Après le lancement du PASEC, le CSFEF a tenu un webinaire sur les résultats du PASEC auquel ont participé les syndicats des 14 pays concernés.

Le CSFEF a ensuite mis sur pied un programme de coopération visant à ce que l'action syndicale presse les gouvernements pour qu'ils prennent des actions concrètes en faveur des enseignantes et enseignants et des élèves, et pour que les recommandations du PASEC soient suivies d'effet dans chaque pays. Les syndicats des pays suivants ont répondu à l'appel et organisé des activités en lien avec le PASEC : Sénégal, Niger, Cameroun, Gabon, Bénin, République démocratique du Congo, Burundi et Tchad.

9.1 PRÉSENTATION DU CORRESPONDANT NATIONAL DE CÔTE D'IVOIRE, KONAN NOËL KOUASSI (EN REPRÉSENTATION DE LA CONFEMEN)

Information sur le programme d'analyse des systèmes éducatifs de la CONFEMEN (PASEC)

- Rappeler que le PASEC a été créé en 1991 par la CONFEMEN pour aider les pays dans le pilotage de leur système éducatif.
- Rappeler que l'évaluation PASEC2019 a concerné 14 pays qui se sont engagés à sa réussite et dans toutes ces composantes.
- Rappeler qu'en 2016, les instances de la CONFEMEN ont insisté afin d'avoir une enquête approfondie auprès des enseignantes et enseignants dans le but d'améliorer leur formation continue et initiale. Cette demande est en droite ligne avec l'indicateur 4.c de l'ODD4. **(D'ici 2030, accroître le plus possible le nombre d'enseignantes et d'enseignants qualifiés, notamment au moyen de la coopération internationale. Il s'agit surtout de la formation d'enseignantes et d'enseignants dans les pays en développement, dans les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement.)**
- **En effet, l'enquête auprès des enseignantes et enseignants constitue une composante de l'évaluation PASEC2019 et une innovation de cette évaluation.**
- **Rappeler que le partenariat avec le CSFEF a été voulu dans le souci d'une synergie d'actions entre la CONFEMEN et le CSFEF.**
- La mise en place du comité d'éthique en constitue l'élément pratique dans le but d'une consultation éventuelle.
- Rappeler que les résultats de l'évaluation ont été publiés en 2020 à Dakar avec la participation des représentantes et représentants du CSFEF. Les pays ont par la suite publié leurs résultats. Ces derniers constituent un élément clé dans la mise en place de stratégie pour l'amélioration du système éducatif.
- À la suite des résultats, plusieurs pays ont pris des mesures comme mon pays, la Côte d'Ivoire, qui a fondé en partie les États généraux de l'éducation sur certains résultats du PASEC2019. D'autres pays ont mis en place de nouveaux plans sectoriels, et certains autres continuent une dissémination fine auprès des acteurs de terrain pour aider à une exploitation de ces résultats dans l'orientation de leur travail.
- Les résultats de l'enquête auprès des enseignantes et enseignants ont été bien appréciés par les pays et par les partenaires.
- La CONFEMEN reste ouverte à toutes les propositions des parties prenantes.

10. PLAN D'ACTION DU CSFEF

Le Comité syndical francophone de l'éducation et de la formation (CSFEF) entend poursuivre les activités en cours et tenir compte des débats et des propositions de cette 18^e Rencontre.

1. Poursuivre les projets de coopération syndicale et encourager les syndicats francophones à élaborer des projets communs, en particulier entre les syndicats du Sud.
2. Faire connaître le site www.csfef.org, animer la page Facebook, étendre éventuellement la présence du CSFEF sur les réseaux sociaux. Faire une enquête auprès des syndicats qui souhaiteraient créer ou rénover leur site Web et étudier la possibilité de l'hébergement de leur site sur la plate-forme du CSFEF.
3. Encourager les syndicats à exploiter les outils numériques pour leurs activités, étudier la possibilité de faciliter l'utilisation des équipements matériels et les formations de militantes et de militants à ces outils.
4. Développer tous les dispositifs qui favorisent l'engagement des femmes dans le syndicalisme, pérenniser les espaces d'échange, à distance ou en présence, initiés lors de la pré-rencontre destinée aux femmes du CSFEF en octobre 2022.
5. Définir les abus induits par l'utilisation du numérique au travail : hyperconnectivité, absences compensées par des cours à distance, conséquences psychologiques, etc., et prendre une position commune sur ce point afin de préserver la qualité du métier et les conditions de travail du personnel de l'éducation.
6. Faire connaître les actions syndicales menées contre la privatisation et la marchandisation de l'éducation et continuer à organiser des événements sur cette thématique, notamment avec l'Internationale de l'Éducation, le réseau francophone et le réseau de chercheurs.
7. Promouvoir la langue française, soutenir son enseignement dans les pays francophones, en faire un langage commun de l'action syndicale qui permette de développer les échanges et les solidarités. Participer avec l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) à la réflexion sur le bon équilibre entre langues nationales et la langue française dans les premiers degrés d'enseignement.
8. Aider les syndicats à bien saisir les résultats de l'étude PASEC et à ce que ses recommandations soient prises en compte dans les revendications syndicales.
9. Pour l'atteinte de l'ODD4, mettre l'accent sur la lutte contre les inégalités géographiques, socioéconomiques et de genre. Interpeller les gouvernements et les organisations internationales pour qu'elles investissent dans l'éducation publique et pour que les financements ne soient pas dévoyés.
10. Soutenir des actions qui favorisent la scolarisation en sécurité, particulièrement celle des filles. Cela concerne les trajets scolaires, les violences sexuelles, les sanitaires, la cantine et la médecine scolaire. Lutter contre les stéréotypes de genre et les obstacles à la scolarisation des filles.
11. Poursuive le travail conjoint avec le Réseau éducation et solidarité sur la santé au travail et la protection sociale.
12. Concernant les commissions thématiques de la conférence des OING accréditées auprès de l'OIF, le CSFEF participera à la commission Éducation, animera la commission Paix, démocratie et droits humains qu'il coprésidera et participera au comité de suivi.



11. RECOMMANDATION DE L'ATELIER *PROTECTION SOCIALE, SANTÉ ET CONDITIONS DE TRAVAIL*

Les membres du CSFEF participant à l'atelier *Protection sociale, santé et conditions de travail* demandent au Bureau d'examiner la possibilité d'interpeller les gouvernements afin de :

- Garantir le droit au congé de maternité sans conséquences sur les carrières ou même sur le poste ;
- Mettre en place des infrastructures qui garantissent la sécurité des femmes : hygiène, toilettes et logement ;
- Reconnaître la pénibilité, notamment celles des gens du primaire, comme la reconnaissance des pénibilités spécifiques au métier : charges physiques et psychologiques, bruit, risques dans les zones de violence de l'éducation ;
- Prévenir les violences sexistes et sexuelles : harcèlement, agressions, protéger les femmes victimes de violence domestique (convention 190 de l'Organisation internationale du travail) par le maintien au travail.

Fait à Hammamet le 15 octobre 2022

12. GUERRES ET CONFLITS : UN FLÉAU POUR L'ÉDUCATION

Motion adoptée par la Rencontre du CSFEF

Le Comité syndical francophone de l'éducation et de la formation (CSFEF) dénonce les guerres et les conflits qui entraînent des conséquences meurtrières sur les populations civiles, empêchant les écoles de fonctionner.

L'invasion de l'Ukraine par la Russie en février 2022 a conduit des millions de personnes à fuir la guerre et à se réfugier dans les pays voisins. Des centaines de milliers d'enfants ukrainiens sont ainsi éloignés de leur école, certains ont été intégrés dans les pays voisins, comme en Roumanie et en Pologne. Les enseignantes et enseignants ukrainiens ont parfois pu continuer leur travail hors de leur pays grâce à l'action syndicale.

En République démocratique du Congo, les conflits frontaliers à l'est du pays sont désastreux pour le droit à l'éducation, huit millions d'enfants sont déscolarisés du fait que des écoles sont détruites, et d'autres servent de lieu d'accueil pour les réfugiées et réfugiés.

Les enseignantes et enseignants ne peuvent plus travailler dans les zones d'insécurité.

Au Sahel, les conflits et les attaques terroristes n'ont pas baissé d'intensité.

Ainsi, au Niger, dans la région de Tillabéri, 855 écoles sont fermées, 78 000 enfants n'ont plus d'école. L'État regroupe les élèves sur des sites sécurisés, mais leur accès reste problématique.

Au Mali, 1 830 écoles sont fermées, au nord et au centre du pays. Des milliers d'enfants sont privés d'éducation. Depuis 2015, des enseignantes et enseignants sont assassinés ou pris en otage par les djihadistes, 10 sont retenus en otage actuellement dans les régions de Mopti, Ségou, Tombouctou et Gao. Les djihadistes détruisent ou saccagent les équipements scolaires.

Au Burkina Faso, 4 258 écoles sont fermées dans les régions suivantes : Yatenga, Sahel et Soum situées au nord, Kaya au centre nord, Fada et Komandjari à l'est. Récemment, des terroristes ont brûlé des camions qui ravitaillent la population, ce qui a été une des causes du coup d'État.

En Haïti, l'instabilité politique et l'insécurité généralisée provoquée par les gangs armés ont empêché la rentrée scolaire de se tenir à l'automne 2022.

Les syndicats doivent faire preuve d'unité et de force face aux ambitions politiques et militaires de dirigeants qui entretiennent des conflits sanglants qui mènent leur pays vers l'impasse.

Le CSFEF appelle les syndicats à exprimer leur solidarité envers les populations, les jeunes et les enseignantes et enseignants qui souffrent du fait des guerres et des conflits. Il appelle les forces syndicales à interpeller leur gouvernement afin qu'il mette tout en œuvre pour faire revenir la paix dans les régions où règne l'insécurité.

13. MOTION SPÉCIALE DU CSFEF À PROPOS DU SCANDALE DE L'UNIVERSITÉ FRANCOTUNISIENNE POUR L'AFRIQUE ET LA MÉDITERRANÉE (UFTAM)

À l'occasion de la tenue de sa rencontre à Hammamet en Tunisie en marge du Sommet mondial de la Francophonie prévu en novembre 2022, le Comité syndical francophone de l'éducation et de la formation de l'Internationale de l'Éducation (CSFEF-IE), après avoir pris connaissance des tenants et aboutissants de l'installation en Tunisie de l'Université franco-tunisienne pour l'Afrique et la Méditerranée (UFTAM) :

1. Rappelle que cette « université » exerce en Tunisie depuis septembre 2019, en vertu d'un protocole d'accord signé à Paris le 14 février 2019 par les ministres tunisien et français de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique de l'époque, et ce, dans l'illégalité totale et au mépris des lois en vigueur réglementant l'enseignement supérieur en Tunisie et qu'elle n'y a aucune existence légale.
2. Souligne à cet égard que cette « université » est soutenue par une association portant le même nom, et dont la mission, les objectifs et le champ d'action créent le flou et la confusion entre ces deux structures, ce qui s'apparenterait à un subterfuge pour contourner les lois tunisiennes.
3. Rappelle qu'au terme d'une enquête pour suspicions d'abus financiers et administratifs au sein du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique tunisien, le dossier de l'UFTAM a été transféré devant la justice tunisienne. Depuis, les procédures judiciaires sont en cours.
4. Attire l'attention sur l'étroite collusion qui existerait entre l'empressement tunisien pour démarrer cette « université » en septembre 2019 et la nomination de l'ancien ministre tunisien de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique au poste de recteur de l'Agence francophone universitaire (AUF) en décembre de la même année.
5. Exprime sa solidarité avec la Fédération générale de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique (FGESRS-UGTT), organisation syndicale tunisienne affiliée au CSFEF-IE et ses positions vis-à-vis ce dossier, exprimées plusieurs fois par voie de communiqués et de déclarations de son secrétaire général, qui ont alerté sur la non-transparence de ce projet et dénoncé son illégalité.
6. Demande aux gouvernements tunisien et français de trouver une issue à ce scandale et presse les autorités tunisiennes de prendre toutes les mesures nécessaires pour arrêter officiellement les activités de cette « université » et ouvrir une enquête administrative et financière afin de déterminer les responsabilités et d'en publier les résultats le plus rapidement possible.
7. Réitère son profond attachement aux principes de la collaboration académique internationale équitable, équilibrée et respectueuse des lois des pays impliqués.



Motion adoptée à l'unanimité lors de la Rencontre du CSFEF tenue à Hammamet, en Tunisie, le 15 octobre 2022.

14. MOTION POUR LA LIBÉRATION DE DEUX SYNDICALISTES EN IRAN

Cécile Koehler et Jacques Paris, deux syndicalistes enseignants membres de Force Ouvrière, ont été arrêtés lors d'un voyage touristique privé en Iran en mai 2022.

Le CSFEF qui défend les libertés d'association et d'expression exige leur libération immédiate et inconditionnelle et leur retour en toute sécurité auprès de leur famille.

Le CSFEF exprime sa solidarité et son soutien total aux collègues détenus, à leur syndicat et à toutes les personnes qui souffrent de persécution.

15. MOTION D'APPUI À L'UGTT

Le CSFEF s'indigne contre la publication de la circulaire n°20 par la présidence du gouvernement tunisien et la considère comme étant une atteinte grave aux principes du dialogue social et du droit aux négociations collectives, salue la position de l'Union générale de travail tunisien (UGTT) vis à vis de cette circulaire et insiste pour que ses amendements respectent les principes susmentionnés.

Le CSFEF reconnaît le rôle moteur du secteur de l'enseignement de la Tunisie et il soutient la Fédération générale de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique (FGESRS), la Fédération générale de l'enseignement de base (FGEB) et le Syndicat général des inspecteurs de l'enseignement primaire (SGIEP) dans leurs revendications légitimes.



16. DISCOURS DE CLÔTURE PAR CLAIRE GUÉVILLE, PRÉSIDENTE

Vous m'avez fait l'honneur d'accepter ma candidature comme présidente du CSFEF. À l'issue de ces journées de rencontre si riches de réflexion et de projets, j'entame donc un mandat de deux années avec l'énergie qui nous anime toutes et tous, celle du syndicalisme.

Avant toute chose, il me semble essentiel de dire d'où je viens en présentant mon parcours et mes engagements. J'enseigne l'histoire géographie dans un lycée de la périphérie rouennaise en Normandie. Je suis actuellement secrétaire nationale au SNES-FSU en charge du lycée, du baccalauréat et de l'accès à l'enseignement supérieur. C'est dans ce cadre que je siége au Conseil supérieur de l'éducation, instance consultative présidée par le ministre de l'Éducation nationale où sont présentés tous les textes réglementaires touchant à l'organisation des enseignements et aux contenus de programmes scolaires. Ces cinq dernières années ont été marquées par une intense activité et des actions pour lutter contre une réforme globale du système éducatif largement ancrée dans des politiques que l'on retrouve partout comme en témoignent nos échanges lors de cette rencontre.

En effet, on retrouve partout le repli des ambitions en matière d'élévation du niveau de qualification, le creusement des inégalités sociales et de genre ainsi que dans l'emprise de plus en plus importante du privé, y compris via le développement du numérique éducatif. Ces choix politiques sont aussi la marque de politiques libérales qui mettent en péril partout dans le monde l'enseignement public et le principe de la gratuité. Ces choix politiques, nous les combattons toutes et tous d'une manière ou d'une autre.

Présider le CSFEF, ce sera aussi pour moi une manière de faire du syndicalisme autrement, de nous enrichir de nos expériences particulières pour mettre en commun nos réflexions et consolider les solidarités d'un monde de l'éducation uni par des revendications souvent similaires et par les mêmes convictions.

À écouter nos débats, je suis heureuse de constater la vitalité du syndicalisme de l'éducation en Francophonie et la richesse des analyses et des réflexions. Envers et contre tout, malgré un contexte difficile parfois, souvent même malgré la guerre, des coups d'État, l'instabilité politique, les crises humanitaires, économiques et sociales, malgré les entraves aux libertés syndicales, les syndicalistes agissent et font entendre leur voix. Et quelles voix !

La voix des femmes syndicalistes d'abord, c'est celle des femmes qui luttent au quotidien, qui n'attendent pas qu'on leur donne la parole, mais qui la prennent. Ce sont les femmes syndicalistes lors de cette rencontre qui ont trouvé ici un espace de parole, mais aussi de pouvoir, qui par leur propre émancipation travaillent à l'émancipation de toutes et tous. Pour la première fois de son histoire, le Bureau du CSFEF est composé d'une majorité de femmes bien au-delà de la parité !

Pour toutes ces raisons, pour l'espoir que porte le CSFEF et parce que ce qui nous unit est bien plus fort que ce qui nous divise, il faut poursuivre et approfondir le travail de coopération au nom du progrès social et de l'émancipation.



Claire Guéville, présidente du CSFEF

17. ÉLECTION DES MEMBRES DU BUREAU EXÉCUTIF DU CSFEF

Présidente: Claire Guéville du Syndicat national des enseignements de second degré (SNES-FSU), France

Secrétaire général: Luc Allaire de la Centrale des syndicats du Québec (CSQ)

Trésorière et déléguée du Canada francophone: Brigitte Bergeron de la Fédération canadienne des enseignantes et des enseignants (CTF/FCE)

Vice-présidente Sud et déléguée de l'Afrique centrale: Jokebed Djikoloum Mougabaye du Syndicat des enseignants du Tchad (SET)

Vice-président Nord et délégué de la France: Christian Champendal de l'UNSA-Éducation

Déléguée de la France: Alexandra Bojanic du Syndicat national unitaire des instituteurs, professeurs des écoles et PEGC (SNUipp-FSU)

Déléguée de l'Afrique de l'Ouest: Appoline Fagla du Syndicat national de l'enseignement primaire (SNEP), Bénin

Déléguée de l'Afrique du Nord: Nabila Boustiha de l'Union nationale des personnels de l'éducation et de la formation (UNPEF), Algérie

Délégué de l'Afrique de l'Est: Rémy Nsengiyumva du Syndicat des travailleurs de l'éducation au Burundi (STEB)

Délégué de l'Afrique de l'Ouest: Moustapha Guitteye du Syndicat national de l'éducation et de la culture (SNEC-UNTM), Mali

Déléguée de l'Europe de l'Ouest: Francesca Marchesini du Syndicat des enseignantes et enseignants de Suisse romande (SER)

Délégué de l'Europe de l'Est: Adrian Voica de la Fédération des syndicats libres de l'enseignement (FSLE), Roumanie

Délégué du Québec: Luc Beaugregard de la Centrale des syndicats du Québec (CSQ)

Déléguée du Québec: Christine Gauthier de la Fédération nationale des enseignantes et enseignants du Québec (FNEEQ-CSN)

Déléguée du Sud global: Kadiatou Bah du Syndicat libre des enseignants et chercheurs de Guinée (SLECG)

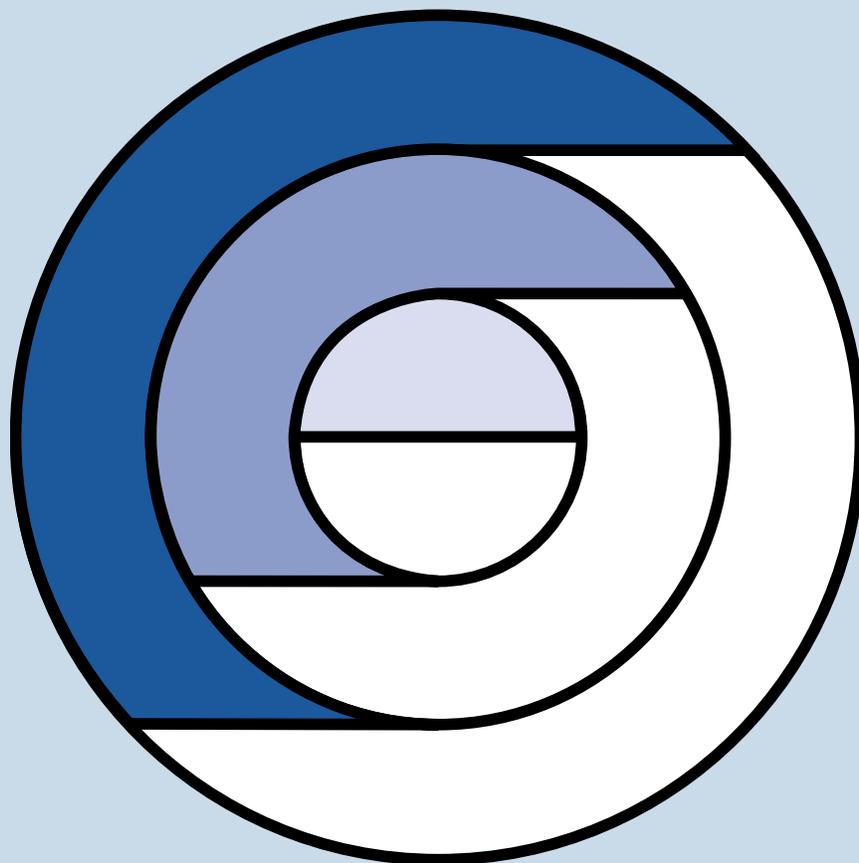


Les Actes de la 18^e Rencontre



**COMITÉ SYNDICAL FRANCOPHONE
DE L'ÉDUCATION ET DE LA FORMATION**

Les Actes de la 18^e Rencontre



**COMITÉ SYNDICAL FRANCOPHONE
DE L'ÉDUCATION ET DE LA FORMATION**

**13 au 15 octobre 2022
Hammamet, Tunisie**